



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Représentations de la Ville au sein de divers organismes et associations -
Complément**

DE20200624_1	Conseil municipal du 24 juin 2020
Rapporteur :	Télétransmise à la Préfecture le 26 JUIN 2020
Xavier BONNEFONT	Affichée le 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Date de convocation : 18 juin 2020

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Pascal MONIER, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Vincent YOU, Mme Catherine REVEL, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Gérard LEFEVRE, Mme Elise VOUVET, M. Patrick BOURGOIN, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme Michèle FAYE, M. Alain JOURDAIN, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Josiane EPAUD, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, M. François ELIE, M. Gérard DESAPHY, M. Marcel DOMMARTIN, Mme Valérie SCHERMANN, M. Philippe VERGNAUD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Laurence BISTOS, Mme Sophie FORT, Mme Sandra ROS, Mme Sandrine JOUINEAU, Mme Zalissa ZOUNGRANA, M. Guillaume CHUPIN, Mme Charlène MESNARD, Mme Frédérique CAUVIN, Mme Françoise COUTANT, M. Fabrice VERGNIER, Mme Alexia PORTAL, Mme Martine PINVILLE, M. Christian VALLAT, Mme Caroline GIRARDIN-CHANCY, M. Djilali MERIOUA, M. Raphaël MANZANAS

Etait absent(e) :

Mme Véronique ARLOT

Ont donné procuration :

- Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER à Mme Michèle FAYE
- M. David COMET à M. Vincent YOU

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable de Service
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Représentations de la Ville au sein de divers organismes et associations - Complément

Vie Institutionnelle et modernisation de l'Administration
id : 3020

Conseil municipal
24 juin 2020

1

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

Considérant que les dispositions réglementaires et les statuts de ces organismes et associations fixent le nombre de représentants à désigner pour la Ville d'Angoulême, à savoir :

DÉVELOPPEMENT LOCAL

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA CHARENTE (ATD 16)

(conformément à l'article 10 des statuts)

Assemblée Générale (voix délibérative)

- 1 titulaire :

Propositions

Xavier BONNEFONT

- 1 suppléant :

Pascal MONIER

ASSOCIATION DES MAIRES DE LA CHARENTE (AMF 16)

(conformément aux articles 6 et 9 des statuts)

Assemblée Générale : le Maire et les

Adjoint de droit +

Conseil d'administration (voix délibérative)

- 3 titulaires (1 par canton)

Xavier BONNEFONT

Vincent YOU

Stéphanie GARCIA

- 3 suppléants (1 par canton)

Elise VOUVET

Jean-Philippe POUSSET

Véronique de MAILLARD

ASSOCIATION CŒUR DE VIE

(conformément à l'article 5 des statuts)

Assemblée Générale (voix délibérative)

- 2 titulaires :

Propositions

Pascal MONIER

Philippe VERGNAUD

- 2 suppléants :

Jean-Philippe POUSSET

Charlène MESNARD

EMPLOI-INSERTION

CENTRE INTERINSTITUTIONNEL BILAN DE COMPÉTENCES (CIBC)

(conformément à l'article 4 des statuts)

Assemblée Générale

- 1 titulaire :
- 1 suppléant :

Propositions

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
François ELIE

PERSONNEL MUNICIPAL

ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS UTILISATEURS CIVITAS (A.C.T.U.)

(conformément à l'article 6 des statuts)

Assemblée Générale (voix délibérative en tant que membre adhérent)

- 1 représentant

Propositions

François ELIE

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE (ADIAJ)

(conformément à l'article 5 des statuts)

Assemblée Générale (voix délibérative en tant que membre actif)

- 1 représentant

Propositions

François ELIE

COMITÉ D'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL DE LA VILLE ET DU CCAS

(conformément à l'article 5 des statuts)

Conseil d'administration (voix consultative) : Le Maire ou son représentant désigné par arrêté +

- 4 représentants

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
Catherine REVEL
Sandra ROS
Djilali MERIOUA

SOCIAL

ORGANISME DES RETRAITES DE L'AGGLOMÉRATION D'ANGOULÊME (ORDA)

(conformément aux articles 4 et 7 des statuts)

Conseil d'Administration (voix consultative en tant que membre de droit) Propositions

- 2 représentants

Laïd BOUAZZA

Michelle FAYE

Il vous est proposé, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder par scrutin secret à la présente désignation.

Au regard des éléments exposés, il vous est donc proposé de désigner les représentants susmentionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
24 juin 2020

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
L'Adjoint à la Culture



[Signature]
Gérard VEFÈVRE

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.